



Ouagadougou, le 24 FEV 2025

**Avis aux fournisseurs de logiciels de facturation et des contribuables
utilisant leur propre logiciel de facturation**

COMMUNIQUE DE MADAME LA DIRECTRICE GENERALE DES IMPÔTS

Le gouvernement du Burkina Faso a institué la facturation électronique certifiée à travers la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025.

Cette réforme exige que les logiciels de facturation utilisés par les entreprises soient conformes aux normes édictées par l'administration fiscale et homologués par elle. Par ailleurs, tout logiciel de facturation doit respecter les mêmes exigences avant sa commercialisation.

La Direction Générale des Impôts (DGI) informe par conséquent les fournisseurs de logiciels de facturation et les entreprises utilisant leur propre logiciel de facturation qu'elle organise des sessions hebdomadaires d'information en ligne à leur intention. Ces sessions se tiendront chaque jeudi à partir de 10h du 27 février au 20 mars 2025 et seront consacrées à la présentation de la réforme relative à la facture électronique certifiée ainsi que ses implications sur les rôles et responsabilités de chaque acteur.

A cet effet, les fournisseurs de logiciels de facturation et les entreprises qui utilisent un logiciel de facturation sont invités à s'inscrire à l'adresse suivante <https://forms.gle/37abJSLSZ3dW5BJy6>. Un lien leur sera communiqué à la suite de leur inscription pour participer à la rencontre en ligne.

Compte tenu de l'importance de ces sessions, les entreprises concernées sont encouragées à s'inscrire massivement pour participer à ces séances d'information.

La Direction Générale des Impôts sait compter sur la pleine et entière collaboration des fournisseurs de logiciels et des entreprises concernées pour le succès de la mise en œuvre de la facture électronique certifiée au Burkina Faso.

Pour un Burkina Faso résilient et souverain, je déclare et je paie mes impôts.



Directrice générale des impôts

Eliane T. DJIGUEMDE

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon